

Arrêté ministériel portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

A.M. 20-09-2011

M.B. 18-10-2011

modifications :

A.M. 13-12-11 (M.B. 28-03-12)

A.M. 17-02-12 (M.B. 05-04-12)

A.M. 28-02-12 (M.B. 24-04-12)

A.M. 27-03-12 (M.B. 23-05-12)

A.M. 21-05-12 (M.B. 18-07-12)

A.M. 13-07-12 (M.B. 23-08-12)

A.M. 20-09-12 (M.B. 30-10-12)

A.M. 11-12-12 (M.B. 11-02-13)

A.M. 24-01-13 (M.B. 08-03-13)

A.M. 19-02-13 (M.B. 10-04-13)

A.M. 29-03-13 (M.B. 14-05-13) (2)

A.M. 11-07-13 (M.B. 07-08-13°)

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles, et notamment les articles 18sexies et 18septies ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13, 10°, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}. - Disposition générale

Article 1^{er}. - Il faut entendre par « arrêté du 20 janvier 1997 » : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles et les Conseils supérieurs des Hautes Ecoles.

CHAPITRE II. - Du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur agronomique

modifié par A.M. 13-07-12 ; A.M. 29-03-13

Article 2. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Noël RIHON;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Marianne DAWIRS;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Annick BOULLAR; [*modifié par A.M. 29-03-2013*]



4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Philippe LAHOUSTE;
- M. Yves GIELEN;
- M. Didier RUBAN;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Marie-Liesse VERMEIRE (FeF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Joan LISMONT (FGTB);
- M. Alain MARLIERE.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :

M. Michel FOCANT;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

M. Dominique VESCIO;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

Mme Anne TETELAIN;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Félix HURET;
- Mme Annick BOULLAR;
- M. Joël GILLET;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

M. Adelin DELCORPS (UnECof); [remplacé par A.M. 13-07-12]

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Annick BOULLAR (CSC);
- M. Yvan HAYEZ.

Article 3. - M. Michel VAN KONINCKXLOO et M. Francis DELANAYE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Mme Marianne DAWIRS et M. Yves PILET sont nommées respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE III. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués

modifié par A.M. 13-07-12

Article 4. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Guy BRIFFOZ;
2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
M. Michel LAURENT; [remplacé par A.M. 13-07-12]
3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
M. Jean-Marc SCORNEAU;
4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
- M. Richard STRAPPAZON;
- M. Christophe BROOTCORNE;
5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
M. David CORDONNIER (F.E.F.);
6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
- M. Jacques TIMMERMANS (CSC);
- M. Bernard DE GERADON.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :
M. Claude BOUCARD;
2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :
Mme Céline VERVERS;
3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :
M. Jean-Pol DELALIEUX;
4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :
- Mme Christine POCHET;
5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :
Mme Laura MAILIER (UnECoF); [remplacé par A.M. 13-07-12]
6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :
- Mme Sylvie KWASCHIN (FGTB);
- Mme Annick MARCHESINI.

Article 5. - M. Bernard COBUT et M. Michel PETTEAU sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Bernard RINCHON et M. Jacky ASSEZ sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur des Arts appliqués en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IV. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique

modifié par A.M. 19-02-13

Article 6. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Philippe LUMEN;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Anne-Marie DUQUESNE;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Colette MALCORPS;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Sophie GODFRINNE;

- M. Pierre VAN RAEMDONCK;

- Mme Anne-Marie LEMAIRE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Romain LABE (F.E.F.); *[remplacé par A.M. 19-02-13]*

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Denis GILBERT (FGTB);

- Mme Brigitte MESTER.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :

Mme Marianne COESSENS;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

M. Renaud LORIDAN;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

Mme Brigitte CHANOINE.

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Alain BOURGEOIS;

- M. Jean-Marc DAMRY;

- M. Didier RUBAN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

M. Salvatore ROMANO (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Hubert MELCHIOR (CSC);

- M. Dominique COULON.

Modifié par A.M. 29-03-2013

Article 7. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Etienne COPPIN. [modifié par A.M. 29-03-2013]

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Chantal LEKEU. [modifié par A.M. 29-03-2013]

Modifié par A.M. 11-07-2013

Article 8. Mme Colette MALCORPS et Mme Anne VERBEKE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Christian VAN LAETHEM et M. Bernard GODEAUX sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur économique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE V. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical

modifié par A.M. 13-12-11 ; A.M. 20-09-12 ; A.M. 24-01-13

Article 9. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Philippe MEEUS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Isabel INFANTES;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Béatrice GOBBE;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Xavier CORNET;

- Mme Marie-Françoise MONCOUSIN;

- Mme France SIMON;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Tatiana KIELBASA (UnECoF);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Jean-Claude BRIBOSIA (CSC);

- Mme Laura BELTRAME.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :

Mme Marianne GERARD;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

Mme Régine CALLOENS;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

M. Marcel BETTENS;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Marie-Paule CORNETTE;

- M. Pierre BUXANT;

- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

Mme Aurélie POCHE (F.E.F.);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Françoise BRUYR (FGTB);

- M. Edgard PETERS [remplacé par A.M. 24-01-13]

Article 10. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Marc BOURGEOIS.

Est nommée en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Paule ZOUDE.

Article 11. - M. Hubert REMY et Mme Catherine DELANNOY sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pol COWEZ et Mme Josine GUSTIN sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur paramédical en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VI. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique

Modifié par A. M. du 28-02-12 ; A.M. 27-03-12 ; A.M. 13-07-12

Article 12. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Denis DUFRASNE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Patrick DELCOUR;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Anne GIACOMELLI;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Linda VAN MOER;

- Mme Marie-Agnès DEFRENNE;
- M. Alain PIERLOT;
- 5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
- M. Calogero MAROTTA (UnECoF); [remplacé par A.M. 13-07-2012; A.M. 19-02-13]
- 6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
- M. Walter BENOZZI (FGTB);
- Mme Laura BELTRAME. [remplacé par A.M. 27-03-12]

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- 1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :
- M. Guy DENIS;
- 2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :
- M. Gérard GODFRAIND; [remplacé par A.M. 13-07-12]
- 3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :
- M. Etienne SOTTIAUX; [remplacé par A.M. 13-07-12]
- 4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :
- Mme Martine ALBERICCI;
- M. José DONNAY ; [remplacé par A. M. du 28-02-12]
- M. Pierre DEHALU;
- 5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :
- Mme Marie SCHMIT (F.E.F.);
- 6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :
- M. Philippe SOUTMANS (CSC);
- Mme Sophie VASSEN. (modifié par A.M. 27-03-12)

modifié par A.M. 13-07-12

Article 13. - M. Jean-Benoît CUVELLIER et M. Giovanni SUTERA sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997 [remplacé par A.M. 13-07-12]

M. Yves ROBAEY et M. Pierre PIRET sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur pédagogique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social

modifié par A.M. du 13-12-11, A.M. du 17-02-12 ; A.M. 13-07-12 ; A.M. 20-09-12 ; A.M. 11-12-12. A.M. 19-02-13

Article 14. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social :

- 1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :
- Mme Nadine VANDEN BORRE;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mr Joseph DAL ZOTTO; [remplacé par A.M. 11-12-12]

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, lettre c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 : Mme Marylène PIERRET;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Christian MAILIER;

- M. Benoît STOFFEN;

- M. Sébastien VANDENBUSSCHE;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Laura MAILER (UNECOF); [remplacé par A.M. 13-07-12; A.M. 19-02-13]

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. Paul LODEWICK (CSC);

- Mme Laura BELTRAME.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :

M. Gaétan DENDIEVEL;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

Mme Anne DISCRY; [remplacé par A.M. 11-12-12]

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

Mme Béatrice DERROITTE;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Etienne SCHAFFER;

- Mme Marie-Claire DERMAUX;

- Mme Claire GHISLAIN;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

M. Noa IDI KAYA. (F.E.F.); [remplacé par A.M. 19-02-13]

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Martine VANDRIES (FGTB);

- M. Eric ROBERT.

modifié par A.M. 13-07-12

Article 15. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. André ANTOINE. [remplacé par A.M. 13-07-12]

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Frédéric COUCHARD.

modifié par A.M. 13-07-12

Article 16. M. John VAN TIGGELEN et Mme Christine COLLARD [remplacé par A.M. 13-07-12] sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en

vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Pierre RUMMENS et Mme Vanessa SAUVEGARDE [remplacé par A.M. 13-07-12] sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur social en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE VIII. - Du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique

Article 17. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique :

1° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Dominique DECKERS;

2° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Willy DEGROOT;

3° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Etienne GRAVY;

4° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Françoise BESANGER;

- M. Jacques NEIRYNCK;

- M. Jean VANDIEVOET;

5° en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Martin FAURE (F.E.F.);

6° en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- M. André VAN KERREBROECK (CSC);

- Mme Valérie BAESCH.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18ter, § 2 de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1° en tant que suppléant du membre effectif visé au 1° du premier alinéa :

M. Gérald TROESSAERT;

2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

M. Christian CHAPELLE;

3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

M. Xavier VAN DEN DOOREN;

4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- M. Jean DEPREZ;

- M. André LORGE;

- M. Jacques ROCHEZ;

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

M. Adelin DELCORPS (UnECoF);

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- M. Philippe DEVAL (FGTB);
- M. Fabian SCUVIE.

modifié par A.M. 11-12-12

Article 18. - Est nommé en tant que membre effectif du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique, en vertu de l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Jean-Claude ARICKX. *[remplacé par A.M. 11-12-12]*

Est nommé en tant que suppléant du membre effectif visé à l'alinéa 1^{er}, en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Dominique STANDAERT *[remplacé par A.M. 11-12-12]*

Article 19. - M. Juan HERRERA et M. Philippe COLLEE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Vincent PAIRON et Mme Martine GADENNE sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur technique en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

CHAPITRE IX. - Du conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation

modifié par A.M. du 13-12-11 ; A.M. 21-05-12 ; A.M. 13-07-12

Article 20. - Sont nommés membres effectifs du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation :

1^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera a, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Marc KÉOHANE;

2^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera b, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Jan WALRAVENS;

3^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, littera c, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

Mme Patricia KERRES;

4^o en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3^o, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Christine DEMAECCKER;

- M. Andrew NORRIS; *[remplacé par A.M. 13-07-12]* ;

- M. Hermes SPIEGEL;

5^o en tant que membre visé à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4^o, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

M. Kevin HENRY (F.E.F.);

6^o en tant que membres visés à l'article 18ter, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5^o, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

- Mme Jacqueline LIBOIS (FGTB);

- M. Claude ZIMMERMANN.

Sont nommés membres suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18ter, § 2, de l'arrêté du 20 janvier 1997 :

1^o en tant que suppléant du membre effectif visé au 1^o du premier alinéa :

Mme Martine BRACOPS;
2° en tant que suppléant du membre effectif visé au 2° du premier alinéa :

Mme Liliane LEKANE;
3° en tant que suppléant du membre effectif visé au 3° du premier alinéa :

Mme Cécile FROGNEUX;
4° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 4° du premier alinéa :

- Mme Patricia BLAIRON;
- *M. Andrew NORRIS [remplacé par A.M. 21-05-12]* ;
- Mme Hedwige REUTER.

5° en tant que suppléant du membre effectif visé au 5° du premier alinéa :

Mme Livia VERDELLI (UnECof); [remplacé par A.M. 13-07-12]

6° en tant que suppléants respectivement des membres effectifs visés au 6° du premier alinéa :

- Mme Valérie RENARD.

Article 21. - M. Christian BALLIU et M. Damien HUVELLE sont nommés respectivement en tant que président et vice-président du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

M. Antonio ARGUESO et Mme Tania BIONDI sont nommés respectivement en tant que président suppléant et vice-président suppléant du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur de traduction et d'interprétation en vertu de l'article 18sexies de l'arrêté du 20 janvier 1997.

Article 22. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 août 2007 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles est abrogé.

Article 23. - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 24. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2011.

Bruxelles, le 20 septembre 2011.

J.-Cl. MARCOURT